



IZAR LOREA

**Euskal Herriko Laborantza Ganbararen aldizkaria,
pour une agriculture paysanne et durable au Pays Basque**

www.ehlgbai.org

EDITO



Emaitza onekin segi dezagun !

Helburu dugun laborantza iraunkorra da laborantxako gizon emazteak, kontsumitzaleak eta natura errespetatu nahi duen laborantza. Laborantza ultra intensibo eta industrialaren oposizioan

da. Beti ta laborari gutiagorekin, eta beti ta kapital gehiagorekin jokatzeko jainkotzat hartua bada, ez da bukatzerik : luzara, desagertarazten du gure laborantza modeloa. Agroindustriaren kontrol pean gakatuak gelditzen dira laborariak.

Zentzu hortan, laborantza mota hori ezin da akomea laborantza iraunkorarekin ! Aldiz, laborantza iraunkorak ez du laborari bat ere baztertzen, guzieren irekia da : ekoizpen mota guzietan, salmenta zuzenean edo ez, bilogikoa edo ez, mendian edo zelaian, sail guzietan laborantza iraunkorrari buruz urratsak egin ditezke.

Laborantza iraunkorra, denen afera da : guk laborarietako gure etxaldetan, ahal dugun neurrian, hautuak egiten ahal ditugu. Laborantza politikek ere hautatu behar dute zoin laborantza bultzatu nahi duten. Eta, jendarteak ere bere eraketetan laguntzen ahal du laborantza mota bat edo bestea.

Azken hauteskunde hauen emaitza onak azkarturik, Euskal Herriko Laborantza Ganbarak lana segituko du, laborari guzieren errespetuan, orain arte bezala.

Urrats urrats, oraindik Euskal Herriko etxalde gehienetan bizirik den laborantza mota hori lagunduko dugu. Laborariak harro izan gaitzen beti gure laborantza motaz, eta hunek permeti dezan bizitza merezi dugun errebenio eta baldintza onekin.

*Mixel Berhocoirigoin,
laborari erretretaduna eta Euskal Herriko Laborantza Ganbarako kidea*



L'agriculture paysanne comme perspective d'avenir

Les résultats des élections à la Chambre d'Agriculture départementale viennent conforter la place incontournable du syndicat ELB sur le territoire du Pays Basque.

Le travail mené au quotidien par Euskal Herriko Laborantza Ganbara depuis maintenant 14 ans porte ses fruits. Il est nourri par la réflexion syndicale et ouvert à tous les paysans, pour se donner les moyens de développer l'agriculture paysanne et revendiquer la nécessité d'un cadre institutionnel pour l'agriculture et l'alimentation en Iparralde.

Aujourd'hui, la plupart des paysans du Pays Basque se reconnaît dans cette orientation, dans ce type d'agriculture qui représente plus de 80 % des pratiques agricoles en Pays Basque.

Pour autant, il faut continuer à œuvrer à tous les niveaux pour préparer l'avenir. Que ce soit au niveau institutionnel auprès des élus de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) et de l'administration mais aussi auprès des paysans : pour aider, en élevage par exemple à structurer une filière bovine qualitative bien adaptée à la pratique de la transhumance avec la race Pirenaïka. Pour accompagner aussi ceux qui vont bientôt prendre leur retraite et passer le flambeau à une autre génération de paysans. Aider à transmettre du savoir-faire et l'esprit paysan est un enjeu important à relever pour mieux garantir un avenir à notre bien commun qu'est le territoire du Pays Basque.

Vive ELB et longue vie à Euskal Herriko Laborantza Ganbara.

*Francis Poineau,
berger et coprésident de Euskal Herriko Laborantza Ganbara*

Izar Lorea

Directeur de la publication : Maryse Cachenaute
Rédaction : Euskal Herriko Laborantza Ganbara
64220 Ainhice-Mongelos
laborantza.ganbara@ehlgbai.org
www.ehlgbai.org
Tél. : 05 59 37 18 82
ISSN 2116-5815
Impression : Arizmendi - D. Garazi



Les éleveurs de Pirenaïka s'engagent



Iparraldeko Behi Pirenaïkaren Elkarteak bere urteko biltzar nagusia eginen du martxoan. Saila berri huntaz pundua egiteko parada izanen dute hazleek. Alabainan, elkarteak bere aktibitatea indartu du Pirenaïka aratxeki eta behikia ezagutarazteko eta salmentak garatzeko. Kalitatezko haragia ekoizteko nahia dutela eta, urtariliz geroztik aplikatzen den baldintza-agiri bat plantan ezarri dute 2018an.

La vache Pirenaïka était à l'honneur lors de l'édition 2018 du salon de l'agriculture paysanne Lurrrama. Ils sont une quinzaine de paysannes et paysans d'Iparralde¹ à élever à ce jour cette vache pyrénéenne originaire d'Hegoalde², grâce à l'accompagnement et l'appui technique d'Euskal Herriko Laborantza Ganbara.

Fédérés autour de l'association *Iparraldeko Behi Pirenaïkaren Elkarte*, les adhérents ont travaillé sur l'élaboration d'un cahier des charges qui est entré en vigueur ce début d'année. La filière souhaite proposer des produits de qualité, créateurs de valeur ajoutée sur la ferme et qui mettent en avant une race rustique et locale.

Une filière qui se structure

La vache Pirenaïka, reconnaissable grâce à ses belles cornes en lyre, est une vache originaire d'Hegoalde, majoritairement présente en Navarre. C'est une vache maternelle, laitière, qui vêle facilement et engraisse rapidement. Pour toutes ces qualités, des éleveurs réintroduisent cette race locale du Pays Basque dans leur cheptel, souvent en complément de leur troupeau de brebis.

Ils se sont regroupés au sein de l'association *Iparraldeko Behi Pirenaïkaren Elkarte*, créée en septembre 2016. La structure prend rapidement de l'ampleur, pour atteindre à ce jour 200 animaux reproducteurs présents en Iparralde et 14 éleveurs adhérents ayant des Pirenaïka dans leur troupeau. Certains détiennent seulement quelques vaches, d'autres ont converti tout le troupeau.

Très rustique, la Pirenaïka est adaptée aux systèmes d'élevages de la montagne basque. De petite taille, elle se déplace aisément tant dans les landes des moyennes montagnes qu'en estive. Peio Eliceits est éleveur à Suhescun et président de l'association *Iparraldeko Behi Pirenaïkaren Elkarte*.



Peio se constitue petit à petit son troupeau de vache Pirenaïka

Il monte ses Pirenaïka sur les hauteurs d'Ezterenzubi dès mi-mai pour profiter des pâturages de montagne. Les vaches y passeront l'été avant de redescendre fin septembre.

Depuis sa création, l'association s'est concentrée sur plusieurs axes de travail, accompagnée par Euskal Herriko Laborantza Ganbara.

Dans un premier temps, la structure a déposé auprès du ministère de l'agriculture et de l'alimentation une demande de reconnaissance au niveau français de la race bovine Pirenaïka qu'elle a obtenue en février 2018 (code race 11).



L'été, la Pirenaïka profite de la ressource en herbe de la montagne basque

L'association s'est aussi rapprochée de la CONASPI, structure qui fédère les 7 associations d'éleveurs de vache Pirenaïka au Pays Basque sud et qui gère l'inscription au livre généalogique et le programme d'amélioration génétique de la race. Elle souhaite aussi trouver sa place au sein du réseau pour s'impliquer dans la réflexion de groupe. Des rencontres et visites d'élevage permettront de mettre en place ce travail de collaboration.

Outre le numéro d'identification unique porté à l'oreille et obligatoire en France à tous les bovins, chaque Pirenaïka des élevages d'Iparralde est marquée d'un petit anneau métallique doré propre aux élevages de Navarre. Les éleveurs ont choisi d'utiliser eux aussi cette boucle pour assurer une bonne traçabilité de la filière.



Anneau métallique doré propre aux élevages de Pirenaïka en Navarre

Le travail de promotion porte aussi ses fruits grâce à la création d'outils de communication propres et l'information relayée par les médias ces derniers mois.

Certains éleveurs proposent la viande de veau et de vache en vente directe. Pour développer la filière ils peuvent aussi compter sur 3 opérateurs de l'aval, Axuria, Belaun et les établissements Pascal Massonde qui sont partenaires de cette démarche collective et qui livrent notamment à de grands restaurants.

Un cahier des charges pour valoriser la filière

L'engraissement plus facile de la race et la qualité bouchère de sa viande ont motivé les éleveurs à valoriser la viande de veaux et de vaches grasses de pure race Pirenaïka. Pour développer cette nouvelle filière et faire connaître la race, l'association a organisé des dégustations comparatives pour connaître les qualités organoleptiques de cette viande.

Le groupe a rédigé un cahier des charges qui est entré en vigueur en janvier 2019. Parmi les points majeurs du document citons que :

- en plus d'avoir accès aux pâturages dès que le temps le permet, les animaux estivent ou utilisent les landes et parcours des exploitations pendant 4 mois minimum ;
- les fourrages doivent provenir de la ferme ou du Pays Basque ;
- les concentrés sont des mélanges issus d'une liste positive d'aliments ;
- les ensilages et les aliments OGM sont interdits ;
- les hormones de reproduction sont interdites ;
- l'écornage des animaux est interdit ;
- les veaux, de pure race Pirenaïka, sont âgés de moins de 6 mois et font moins de 160 kg carcasse. Ils sont abattus avant sevrage et sont nourris au lait de leur mère (+ complément foin et concentrés non OGM) ;
- les vaches grasses, de pure race Pirenaïka, sont issues d'élevages naisseurs, elles ont 42 mois minimum et un état d'engraissement de 3 minimum ;
- lors de l'engraissement, tous les aliments fermentés (ensilages, enrubannés, maïs humide etc) sont interdits. Les traitements vétérinaires sont interdits sur les vaches et les délais d'attente sont doublés pour les veaux ;
- la viande de vaches grasses doit être maturée pendant 3 semaines minimum et l'émoissage des carcasses est interdit.

nt pour un mode d'élevage qualitatif

L'association s'est fixée plusieurs objectifs pour les mois à venir. Elle doit tout d'abord s'assurer de la bonne mise en place du cahier des charges, effectuer des contrôles et des actions correctives si besoin. Elle veut instaurer des outils de traçabilité et développer les débouchés pour la viande de pure race Pirenaika.

Les éleveurs souhaitent par ailleurs parfaire la technique d'engraissement en valorisant l'herbe. Le travail transfrontalier sera également poursuivi et renforcé cette année.

L'association *Iparaldeko Behi Pirenaikaren Elkartea* fera son **assemblée générale le vendredi 8 mars 2019** aux Aldudes. Tous les éleveurs intéressés par la race ou détenant des Pirenaika y sont invités. N'hésitez pas à nous contacter si cette démarche vous intéresse.

Contacts : Clémentine Rolland, 05 59 37 18 82
iparraldeko.pirenaika@gmail.com ; iparraldeko-pirenaika.jimdo.com

Le congé paternité pour les paysans

Laborari bat ama edo aita bilakatzen delarik, etxaldeko lanak eta familiako biziaren artean oreka bat atxemaiteko antolaketa pixka bat behar zako. Haurra sortzerakoan etxaldean ordezkaturia izaiteko parada eskaintzen ahal dako ama edo aita geldialdiak, laborariari. Haatik, galdea aski goiz egitea kontseilatua da.

Vous êtes chef d'exploitation et allez être père* ? Vous pouvez bénéficier du **congé de paternité**. Durant ce congé, vous pourrez vous faire remplacer et prétendre à l'allocation de remplacement de paternité. La période de congé est certes courte, mais permet au futur père d'accueillir plus sereinement le nouveau-né.

Qu'il ait le statut de chef d'exploitation, d'aide familial, de conjoint collaborateur ou d'associé d'exploitation, il peut en faire la demande. Il doit pour cela être affilié à un régime social (MSA et/ou autre) depuis au moins dix mois avant la naissance de l'enfant.

Cette prestation sociale permettra au paysan de se faire remplacer sur l'exploitation pendant onze jours consécutifs ou dix-huit jours consécutifs en cas de naissances multiples. Le congé n'est pas fractionnable et doit débuter impérativement dans les quatre mois qui suivent la naissance de l'enfant.

Ce congé donne droit à l'accès au service de remplacement, indemnisé à hauteur de 8 h par jour. Le paysan doit pour cela compléter et déposer à la MSA un formulaire de demande d'allocation (Cerfa n°12043*04), au plus tard trente jours avant la date souhaitée d'interruption d'activité.

Cela demande donc un peu d'anticipation. Il est préférable de déposer le dossier avant l'accouchement. Il sera toujours temps après la naissance de l'enfant de fournir à la MSA le justificatif de filiation (copie de l'extrait d'acte de naissance, copie du livret de famille mis à jour...). Si vous êtes la personne vivant maritalement avec la mère il vous faudra fournir l'extrait d'acte de mariage ou la copie du pacte civil de solidarité ou un certificat de vie commun.

Une fois la demande étudiée, la MSA la transmettra au service de remplacement conventionné du secteur qui aura un mois pour recruter le salarié remplaçant. Passé ce délai, si le service n'est pas en mesure de lui assurer son remplacement, le paysan pourra employer lui-même la personne de son choix. Il transmettra alors les documents nécessaires à la MSA pour se faire rembourser (contrat de travail, bulletins de salaire).

Ces mêmes droits existent pour une adoption. Renseignez-vous auprès de votre MSA.

* ou la personne vivant maritalement avec la mère (conjoint, personne liée par un PACS ou concubin).

À noter :

- le service de remplacement sollicité fera parvenir sa facture à la MSA ainsi qu'au paysan remplacé qui aura une part à sa charge (environ 12 € par jour de travail correspondants à la CSG et à la CRDS).
- les 11 ou 18 jours de congés couvrent les samedis et dimanches
- le futur père a, selon sa convenance, la possibilité de prendre moins de jours qu'il n'en a droit.



ZOOM

Et le congé maternité ?

Quelle soit salariée ou chef d'exploitation, la paysanne a droit à 16 semaines de congé maternité. Si elle est salariée, des indemnités journalières lui permettront de conserver un niveau de revenu. Pour une chef d'exploitation, il ne s'agit pas d'une indemnité journalière mais d'une allocation de remplacement afin de la substituer sur la ferme. Comme pour le congé paternité, cette allocation de remplacement équivaut aux coûts de remplacement hors contributions sociales (CSG, CRDS, etc.).

Notez que la demande doit être faite **au moins 30 jours avant la date de début du congé maternité**, le plus tôt étant le mieux (si possible dès le début de grossesse). Pour toute demande, rapprochez-vous de votre MSA.

Paiement des aides gardiennage 2018

Vous êtes un éleveur assurant le gardiennage d'un troupeau collectif ou d'un troupeau individuel laitier, une collectivité gestionnaire d'estives ou de pâturages collectifs, une Association Foncière Pastorale (AFP), un Groupement Pastoral ou toute association à vocation pastorale, cette mesure vous permet de solliciter des aides pour assurer le gardiennage de troupeaux en zone de pâturage collectif.

Si vous avez déjà fait une demande d'aide au gardiennage en 2018, vous avez peut-être reçu par courrier une attribution de subvention de la DDTM et un formulaire de demande de paiement à remplir. Contactez-nous dès sa réception, nous vous aiderons si vous le souhaitez à finaliser votre paiement.

Pour la nouvelle campagne 2019, il vous faudra constituer un nouveau dossier pour toucher votre aide au gardiennage. La période de dépôt s'étend jusqu'au **15 avril 2019**. Nous vous aiderons à compléter votre dossier et rédiger le plan de gestion. Nous assurons pour cela des permanences dans nos locaux d'Ainhice-Mongelos. Pensez à prendre rendez-vous.

Gardez en mémoire que la constitution des dossiers gardiennage 2019 devra être réalisée avant la montée en estive. Dans le cas contraire, les jours de gardiennage en estive réalisés avant le dépôt ne seront pas éligibles à l'aide.

Contact : Guillaume Cavaillès, 05 59 37 18 82, 06 89 72 54 14

Déduction fiscale des dons maintenue

Faire un don à Euskal Herriko Laborantza Ganbara vous donne droit à une réduction d'impôt de 66 % des sommes versées, dans la limite de 20 % du revenu imposable. Avec l'entrée en vigueur du prélèvement à la source, vos dons continuent à bénéficier de cette même déduction fiscale.

Comment bénéficiez-vous de la déduction fiscale ?

- Le 15 janvier 2019, vous avez perçu un acompte de 60 % de votre déduction d'impôt liée aux dons, et calculée sur la base de vos dons 2017.
- Mai-juin 2019 : vous déclarerez vos revenus et vos dons ouvrant droit à déduction fiscale pour l'année 2018.
- Juillet 2019 : vous recevrez votre avis d'imposition ainsi que la régularisation de votre déduction fiscale sur les dons 2018.
 - soit vous avez donné plus ou autant qu'en 2017 et vous recevrez votre reliquat déduit des 60 % d'acompte ;
 - soit vous avez donné moins et serez amené à rembourser tout ou partie de votre acompte.

Exemple : Lors de la déclaration de vos revenus en 2018, vous avez déclaré 100 € de dons pour 2017. Cela vous a donné droit à une réduction d'impôt de 66 €. Ce montant servira de base à l'administration fiscale pour le prélèvement à la source. Ainsi, vous avez reçu dès le 15 janvier 2019, 60 % des 66 € soit 40 €. Lors de la déclaration de vos revenus en 2019, vous indiquerez le montant des dons versés en 2018. L'administration fiscale va recalculer la réduction d'impôt à partir de votre déclaration : si votre don 2018 est identique au don 2017, soit 100 €, elle vous versera le solde de la réduction fiscale soit 26 €. Si par contre vous n'avez pas versé de don en 2018, il vous faudra rembourser les 40 € perçus en janvier.

2019/03/12—13, Mener à bien son projet de transmission, 9h30, Ainhice-Mongelos

Comment aborder la transition de vie que représente la retraite ? Comment se préparer aux changements à venir ?

Dans le cadre du groupe d'échange sur la transmission démarrée en septembre 2018, Euskal Herriko Laborantza Ganbara propose les **mardi 12 et mercredi 13 mars**, un module de formation Vivea pour les paysannes et paysans en questionnement par rapport à leur projet de vie à la retraite et sur la transmission de leur ferme.

Ces 2 journées aborderont la transmission dans son ensemble, du début de la réflexion (comment et par où commencer) jusqu'à la transition avec le repreneur, dans le cadre familial ou hors cadre familial.

Intervenante : Brigitte Chizelle, sociologue et formatrice au cabinet « Autrement dit ». Journées ouvertes à tou.te.s. Nombre de places limité.

Inscriptions : Camille Vignerot, 05 59 37 18 82

2019/03/19 Conseil Agronomique, 9h30, Ainhice-Mongelos



Mardi 19 mars 2019, formation agronomique (Vivea) pour la gestion de la fertilisation, obligatoire pour les paysannes et paysans engagé.e.s dans la certification AREA (AREA PCAE bâtiment, transformation à la ferme, mécanisation zone de montagne).

Inscriptions : Clémentine Rolland, 05 59 37 18 82

Ongi etorri Estelle eta Marina



Estelle Gogni eta Marina Deysine, Euskal Herriko Laborantza Ganbarako lan taldearen azkartzera jin dira berrikitan. Patxi Oillarburu eta Olivia Bidart ordezkatzeko dituzte bi langile berri hauek. Estellek animazio lana ongi ezagutzen du, Herri Urrats pestako koordinatzaile egon baita 15 urtez. Etxepare lizeo berriaren kanpaina kudeatu zuen ere. Lan hortan segituko du beraz, sail berri batetan aldiz, Lurramako animatzaile bilakatuz. Marina, landestar gaztea, Purpan laborantza eskolatik ateratzen da. Hazkuntza sailan dituen ezagutzak laborarien zerbitzuko ezarriko dituen bezala anitz ikasi nahi du ere laborarien ganik. AREA PCAE dozieretaz ere arduratuko da. Ongi etorri beroak luzatzen dizkiegu Estelle eta Marinari.

SEAHU AGORA Elkarteak laborantza etxaldeak dituzten familiak bilatzen ditu

SEAHU Agora elkarteak (Service Éducatif d'Accueil et d'Hébergement d'Urgence) 12 eta 17 urte arteko gazteei zuzenduriko etenaldi egonaldiak proposatzen ditu. Horretarako elkarteak, **laborantza etxalde bat duen familiak** xekatzeko ditu, errepero galtzen ari diren gazte hauen errezebitzeko.

Gazte hauek, ingurugiro zail eta urbanoan bizi dira eta urrutzeko beharra dute erreperio eta modelo berri batzuen barneratzeko. Baserriko familiek errola handia dute prozesu hortan, gazte hauei gauza ainitz ekar lezaketelako. Boluntarioko egonaldiak dira, baina egunka eta haurka gastu ordain bat emana izanen zautzue. Gazte hauek zuen beharra dute !

Informazio gehiagorentzat, deitu 05 59 65 87 59, Seahuagora1@wanadoo.fr, Agora Elkarte –Yauberria Etxea – 64 120 Mehaine

2019/03/20, Quel est l'état de votre sol ?, 14 h, lieu à définir

Le **mercredi 20 mars 2019** Euskal Herriko Laborantza Ganbara vous invite à un après-midi technique pour réaliser de multiples profils de sol et des diagnostics collectifs : état de la structure suite au contexte climatique difficile de 2018, état de la vie biologique et de la respiration du sol, analyses et propositions d'améliorations. Le lieu sera défini en fonction des inscriptions.

Inscriptions : Manue Bonus, 07 82 47 15 24, 05 59 37 18 82

2019/03/21, La conduite du blé, 9h30, secteur Amikuze



Jeu-di 21 mars 2019 Euskal Herriko laborantza Ganbara vous invite à participer à une formation Vivea sur la production de blé panifiable : maîtriser l'itinéraire de culture, connaître les stades clés de la conduite du blé, reconnaître les maladies, s'adapter aux contraintes locales, bilan économique.

Matinée en salle, après midi terrain. Secteur St Palais.

Inscriptions : Manue Bonus, 07 82 47 15 24, 05 59 37 18 82

2019/04/09, Les arrangements de famille, 9h-13h, Ainhice-Mongelos



Dans le cadre des journées sur l'anticipation de la transmission organisées par Euskal Herriko Laborantza Ganbara, la demi-journée du **9 avril 2019** portera sur les arrangements de famille et sera animée par maître Christophe Gourgues, notaire à Mauléon.

Donation, donation partage, usufruit, salaire différé... Comment gérer équitablement la transmission de l'exploitation familiale ?

Inscriptions : Camille Vignerot, 05 59 37 18 82

BON DE SOUTIEN / SUSTENGU BONOIA

Bon à renvoyer / Bonoia itzuli honara : Euskal Herriko Laborantza Ganbara - 64220 Ainiza Monjolose

Nom / Deitura : Prénom / Izena :

Rés. Bât. / Egoitza :

N° rue / Karrika Zenbakia :

Tel. E-Mail :

Je fais un don de €/eusko emaiten ditut

(txekez/par chèque à l'ordre de Euskal Herriko Laborantza Ganbara)

Je souhaite que l'on me contacte afin de mettre en place ensemble un virement bancaire
Nahi nuke harremanetan jar gaitezen banku biramendu baten bideratzeko

www.ehlgbai.org



Important : si vous êtes imposable, vous pouvez déduire 66 % de votre don : pour 100 € donnés, cela ne vous coûte que 34 € après déduction fiscale.

Garrantzia : zerga ordainle bazara, zure emaitzaik % 66a ken dezakezu : 100 €-ko emaitza egitean, 34 € baizik ez zaizu gosta zerga kenketa egin ondoan